

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que, lors de sa séance du conseil d'arrondissement du **lundi 8 juin 2026 à 19 h 00**, laquelle sera tenue au [Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme](#) au **5350, rue Lafond**, en la Ville de Montréal, les membres du conseil d'arrondissement statueront sur la demande d'autorisation suivante :

Une demande d'autorisation d'usages conditionnels visant à permettre les usages « **résidence collective** » à tous les niveaux du bâtiment et « espace habitable sous le niveau du sol » au **3525, rue Masson**, le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). [dossier 1269944004]

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande d'autorisation peut s'adresser à philippe.pangers@montreal.ca en mentionnant l'adresse concernée ou le numéro du dossier.

Fait à Montréal, ce 22 mai 2026.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement et à nos bureaux en date du 22 mai 2026, conformément au Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 22 mai 2026.